RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Insee
Mesurer pour comprendre
En partenariat avec votre commune

Recensement de la population 2027

Quand suis-je recensé ?

j'habite dans une commune de :

⊖ de 10 000 habitants

1/5e des communes est recensé chaque année de façon **exhaustive.** Pour vérifier si votre commune est concernée par le recensement cette année, rendez-vous sur :

recensement.gouv.fr

⊕ de 10 000 habitants

Toutes les communes sont recensées chaque année sur un échantillon de **8%** de leurs logements. Votre logement d'habitation en fait peut-être partie !







Si vous êtes recensé, **vous recevrez un courrier de votre commune** dans votre boîte aux lettres au début du mois de janvier.



Comment ça marche ?

Une fois le courrier reçu, vous recevrez, dans votre boîte aux lettres ou via la visite de l'agent recenseur de votre commune, **une notice internet contenant vos codes personnels de connexion et les identifiants de votre logement pour répondre sur internet :**

recensement.gouv.fr